**Écrire un bon courrier des lecteurs·ices**

*Les courriers des lectrices et lecteurs sont essentiels durant notre campagne. La rubrique qui y est dédiée dans les journaux est même souvent la plus lue. Ils permettent d’accentuer de manière gratuite la visibilité de notre initiative, de renforcer le sentiment de soutien que celle-ci rencontre et de convaincre de nouvelles personnes. De plus, ils sont très facilement relayables sur les réseaux sociaux. Tu trouveras ici quelques conseils pour rédiger un bon courrier ainsi que des exemples de paragraphes et de thèmes à aborder. Attention cependant, si tu désires t’inspirer des paragraphes en page 2, il est important de brièvement les retravailler et de les modifier.*

**1. Le titre**

Le titre doit susciter la curiosité du lecteur (mais aussi du rédacteur ou de la rédactrice en chef qui sélectionne les articles). Un titre factuel n'est pas très approprié. Une phrase courte, un jeu de mots, une exclamation ou une question sont plus susceptibles d'attirer l'attention. Les journaux sont souvent friands de titres un brin provocateurs ou polémiques.

**2. Le texte**

Il est relativement court et comporte entre 800 et 2'000 caractères selon les journaux (informe-toi au préalable). Il n’est jamais possible de développer tous les arguments dans un texte. Choisis un angle et un à deux argument autours. Il est toujours bon d’étoffer ses propositions par un exemple ou un chiffre frappant. Tu trouveras plein de chiffres dans l’argumentaire de l’initiative. Des expressions, figures de style ou citations sont les bienvenues pour autant que tu n’en abuses pas. Il est également toujours appréciable de sentir une note personnelle dans ton texte. Finalement, il est nécessaire de conclure ta lettre par un appel à voter OUI.

**3. Construction et registre**

Il est important de scinder ton texte en petit blocs (maximum 4-5) pour fluidifier la lecture. Rappelle-toi que ton courrier s’adresse à l’ensemble du lectorat du journal. Tu n’écris pas dans une revue scientifique donc n’utilises pas des concepts pointus ou un registre trop soutenu. Pour autant, ne prends pas les lecteurs·ices pour des imbéciles et tente d’écrire un texte direct et compréhensible au plus grand nombre.

**4. Envoi**

Avant d’envoyer ton courrier, fais-le relire à quelqu’un ; ton texte ne se sera que meilleur. Nous te conseillons de t’y prendre à l’avance car les journaux ont souvent, et d’autant plus en période de votation, une longue liste d’attente de courriers à publier. Certains journaux possèdent des formulaires directement sur leur site pour leur proposer des courriers. D’autres doivent être contactés par e-mail. Dans ce dernier cas, tu dois leur fournir ton adresse e-mail et ton numéro de téléphone. Tu peux rédiger ton mail de la manière suivante « Bonjour, j’ai rédigé un courrier des lecteurs que je vous serai reconnaissant de publier tel quel. Je vous remercie d’avance et vous adresse mes meilleures salutations ». N’oublie pas de signer ton courrier avec ton nom et ton prénom. Si tu exerces une fonction au sein de ton parti ou si tu es élu·e, tu dois l’indiquer. Si tu es simple membre, il n’est pas nécessaire d’indiquer ton affiliation politique.

**Exemples de paragraphes**

Les chiffres sont effarants. Aujourd’hui, le 1% de la population suisse le plus riche possède 43% de la richesse totale de notre pays. Depuis 1980, le fossé entre les super-riches et le reste de la population n’a cessé de se creuser. Les inégalités sociales sont donc croissantes et la crise du COVID n’aura que davantage mis sous pression les personnes déjà les plus précarisées. Rappelons-le : alors même que la majorité d’entre elles travaille, plus d’une personne sur cinq ne peut pas faire face à l’imprévu. Pour un pays si riche et prospère, cela s’avère tout bonnement indécent.

Alors que beaucoup n’arrivent même pas à joindre les deux bouts, d’autres deviennent immensément riches sans fournir le moindre effort. C’est notamment le cas de la famille Blocher qui, en 2020, a versé deux fois plus d’argent aux actionnaires (dont 331 millions rien qu’à elle-même) qu’à ses 3075 employé·e·s. Durant cette année, les filles Blocher se sont-elles montrées 1970x plus ingénieuses et plus productives que leurs employé·e·s ? Évidemment non. Ce cas est symptomatique de la situation actuelle : c’est aujourd’hui la propriété, les revenus du capital, qui rapporte de l’argent, et non un salaire payé pour un travail.

L’initiative 99% se propose de rééquilibrer la balance en faveur de celles et ceux qui créent réellement la richesse, à savoir les travailleuses et travailleurs. En taxant les revenus du capital (dividendes, plus-values sur les loyers, gains sur la vente d’action, etc.) 1.5x plus que ceux du travail à partir d’un montant annuel de 100'000 francs, elle permettra d’alléger l’imposition des faibles et moyens revenus. Plus encore, les 10 milliards de recettes annuelles qu’engendrera l’initiative permettront de renforcer les services publics qui profitent à toutes et tous.

Aujourd’hui, alors que nous payons des impôts sur chaque franc que nous gagnons en travaillant, la majorité des revenus du capital ne sont que peu, voire pas du tout, taxés. En imposant davantage les revenus du capital des plus riches, nous rendons l’argent aux personnes qui contribuent réellement à notre société. Il ne s’agit là que de justice et de bon sens.

Remettons les choses au clair : les PME comme les petit·e·s épargnant·e·s ne sont pas concerné·e·s par l’initiative. Premièrement, l’initiative 99% ne s’adresse qu’aux personnes physiques. Les entreprises ne sont donc par définition pas touchées par l’initiative. Deuxièmement, elle ne s’appliquera qu’à partir d’un certain montant seuil que les initiant·e·s se proposent de fixer à 100'000 francs. Un·e patron·ne qui se verserait, en parallèle de son salaire, plus de 100'000 francs de dividendes n’est de loin pas un·e petit patron·ne. Pas plus qu’une personne encaissant 100'000 francs d’intérêt par année n’est un·e petit·e épargnant·e. Toutes deux font partie du 1% le plus riche et il est légitime qu’elles soient imposéss de manière plus juste sur un revenu qu’elles n’ont pas produit, mais juste perçu sur le dos des 99%.

À chaque initiative progressiste, les bourgeois·e·s nous peignent le diable sur la muraille en avançant que les riches fortunes s’en iront. Ceci est un vulgaire chantage. En effet, la fiscalité ne constitue que l’un des facteurs pour lesquels une personne s’installe et reste vivre en Suisse, loin derrière la qualité de nos infrastructures, de notre formation ou de nos services publics. De plus, l’argent investi est totalement exonéré d’impôt. L’initiative 99% aura pour conséquence secondaire de faire repartir à la hausse des investissements qui ont ralenti ces dernières années.

Parce que l’argent ne travaille pas, mais nous oui, je glisserai un bulletin dans l’urne en faveur de l’initiative 99% le 26 septembre prochain !

**Autres sujets possibles**

* **Développer ce qu’il serait possible de financer grâce à l’initiative :** places de crèche, nouveaux subsides pour l’assurance-maladie, transports publics, fond climat etc.
* **Renforce la démocratie** **:** nous décidons collectivement des richesses que nous produisons en tant que société. De plus, nous finançons des services publics et des projets qui profitent à toutes et tous.
* **Renforce la situation des femmes**: celles-ci effectuent la majorité du travail non-rémunéré. Soulager les bas revenus signifie soulager en premier lieu les femmes.
* **Montrer à quel point il faut beaucoup d’argent pour retirer 100'000 francs de capital**: Il faut investir 3 millions avec un taux de rendement de 3% pour obtenir un tel montant. Seul 1% de la population réalise plus de 100'000 francs de capital par année, ni moins et ni plus.
* **Insister sur les effets de la crise** **du COVID** : fait souffrir les travailleuses·eurs et enrichi massivement les plus riches.
* **Donner des exemples mondiaux pour insister sur le fait que la Suisse n’est pas en reste :** Ce sont les mêmes mécanismes qui se jouent. Par exemple, Jeff Bezos aurait pu verser une prime de 105'000 dollars à chacun·e de ses 876'000 employé·e·s (Amazon) et serait rester autant riche qu’au début de la crise.
* **Revenir sur les baisses d’impôt pour les plus riches des dernières années et mettre en lien avec le démantèlement de l’Etat social** : citer divers projets qui ont abouti ces dernières années où qui sont à l’agenda politique (ex. : RIE2 et RIE3, suppression du droit de timbre).
* **Faire preuve de pédagogie et donner un exemple de calcul** : expliquez qu’être imposé à 150% sur 200'000 francs ne revient pas à payer 300'000 francs d’impôt, mais à payer des impôts sur 250'000 francs (100'000 + 100'000 x 1.5) selon le taux d’imposition en vigueur. L’initiative introduit un coefficient, mais ne touche pas les taux d’imposition qui varie selon les lieux de résidence.
* **Contrer l’argument que les *start-ups* seraient concernés**: rappeler que seules personnes physiques sont concernées. Une start-up le serait uniquement en cas de vente (pour plus de 100'000 francs). Rappeler que le taux d’imposition n’est qu’un facteur secondaire dans le choix du lieu d’implantation. Il en témoigne les villes avec le plus de start-ups que sont Londres, Stockholm et Tel-Aviv où s’exercent partout un impôt sur les gains en capital.
* **Donner des exemples de riches Suisses·ses et expliquer comment ils·elles sont devenu·e·s riches**: grâce à des revenus du capital et non grâce à leur travail, une écrasante majorité est d’ailleurs constitué d’héritier·e·s
* **Insister sur la différence entre les revenus du capital et les revenus du travail** : il est essentiel de marteler ce message pour que les gens comprennent la différence entre les deux et ne se sentent pas concernés.

Tu peux t’aider de l’argumentaire que tu trouveras sur le site de l’initiative. Il contient plein de chiffres, d’exemples et de réponses aux contre-arguments classiques. Bonne chance !